GUERVILLE

REPUBLIQUE FRAN9AISE | DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement de Mantes-la-Jolie | Canton de Bonnières-sur-Seine

ARRETE 2026/57
DE STATIONNEMENT et CIRCULATION
L'OUVERTURE DE FOUILLES
POUR SECURISATION DU RESEAU ELECTRIQUE
ROUTE DE GUERVILLE A GUERVILLE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de la Société STPS représente par M. MONOT Brendan - mail: arretes@stps.fr pour le compte d'ENEDIS afin de réaliser les travaux d'ouverture de fouilles pour sécurisation du réseau électrique au pied du poteau, route de Guerville à GUERVILLE (Yvelines),

Considérant la nécessité de règlementer la circulation dans la Route de Guerville,

ARRETONS

Article 1er : La chaussée sera rétrécie provisoirement et la circulation sera réduite à 30 kms/h. Une déviation pour sécuriser les piétons sera mise en place et les véhicules de secours devront accéder.

Article 2 : La commune de Guerville autorise la **Société STPS** à réaliser les travaux du **Mercredi 6 mai 2026 pour une période de 15 jours.**

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront à la charge, mis en place et entretenus par le pétitionnaire.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux des travaux, 48h00 à l'avance.

Article 5 : En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publicité

Article 6 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront charges de !'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :
La Gendarmerie de Septeuil
Ent. STPS
Services techniques

Fait à Guerville (Yvelines), le 30 avril 2026
Pour le Maire et par délégation,
Ludovic BONNET

MAIRIE de GUERVILLE (Yvelines)